

QUIZZ

Conservez vos points !

1) Un stage de sensibilisation à la sécurité routière vous permettra de récupérer :

- A) 2 points B) 4 points C) 6 points

2) L'amende forfaitaire pour un excès de vitesse de moins de 20km/h vous coûtera plus cher :

- A) En ville B) Hors agglomération

3) Le non respect des distances de sécurité imposées entre véhicules peut vous faire perdre :

- A) 1 point B) 2 points C) 3 points

4) Vous venez de commettre un excès de vitesse de 25km/h, ne portez pas votre ceinture de sécurité et étiez en train de téléphoner, vous risquez de perdre :

- A) 3 points B) 5 points C) 7 points

5) Quelle(s) sanction(s) risquez-vous pour un défaut de contrôle technique :

- A) Un retrait d'un point sur votre permis
B) Le paiement d'une amende forfaitaire de 135€
C) L'immobilisation du véhicule

6) Quel(s) sont les risque(s) encouru(s) par la conduite sans assurance :

- A) Amende de 3750€
B) Confiscation du véhicule et suspension de permis pouvant aller jusqu'à 3 ans
C) L'obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière

7) Pour plusieurs infractions commises en même temps quel est le nombre maximum de points qui peut vous être retiré :

- A) 6 points B) 8 points C) 12 points

8) Quelle(s) infraction(s) risque(nt) la suspension de permis :

- A) Excès de vitesse supérieur ou égal à 30km/h
B) Non respect d'un stop/feu rouge
C) Conduite en état d'ivresse (taux d'alcoolémie supérieur à 0.5g/l de sang)

9) Combien de points pouvez vous perdre pour non-respect de priorité à un piéton :

- A) 2 points B) 3 points C) 4 points

10) Vous perdez 4 points, au bout de combien de temps pouvez vous les récupérer :

- A) Après 3 ans sans infractions commises
B) Après 10 ans même si d'autres infractions sont commises entre temps
C) A l'issue d'un stage de sécurité routière